



T610.5

Tarif interne

Conditions générales de vente (CGV)

BLS Navigation SA

valable à partir du 1.11.2024

Inhaltsverzeichnis

1	Remarques préliminaires.....	3
1.1	Lois, ordonnances et tarifs supérieurs	3
1.2	Objectif.....	3
1.3	Sécurité à bord	3
1.4	Changements d'horaires / Force majeure	3
1.5	Parties contractantes	3
2	Responsabilité	4
2.1	Responsabilité du client.....	4
2.2	Réclamations	4
2.3	Protection des données.....	4
3	Champ d'application	4
3.1	Champ d'application	4
4	Dispositions générales	4
4.1	Dispositions générales	4
4.2	Offres pour les familles et les enfants	4
4.3	Chiens.....	4
4.4	Chargement par le client de vélos ou d'autres engins de déplacement et de transport	5
4.5	Réglementation pour les voyageurs handicapés	5
4.6	Croisières spéciales et bateaux-événements.....	5
5	Titres de transport pour voyageurs individuels.....	6
5.1	Billets de trajet	6
5.2	Seepass.....	7
5.3	Carte journalière lacs de Thoune et Brienz	9
5.4	Carte journalière lac de Brienz	10
5.5	Cartes d'hôtes : carte journalière pour les lacs de Thoune et de Brienz.....	11
5.6	Carte journalière 2pour1	12
6	Prix.....	13
6.1	Triangle tarifaire du lac de Thoune.....	13
6.2	Triangle tarifaire du lac de Brienz.....	13
6.3	Seepass.....	13
6.4	Cartes journalières.....	14

1 Remarques préliminaires

1.1 Lois, ordonnances et tarifs supérieurs

La Loi sur le transport de voyageurs (LTV 745.1) et l'Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV 745.11).

Sauf mention contraire dans le présent tarif, [les tarifs et prescriptions ci-après sont applicables](#)

T600	Dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct national et des communautés
T600.3	Facilités de voyage pour enfants
T600.9	Remboursements
T601	Tarif général des voyageurs
T601.10	Billets et surclassements dégriffés
T604	Distances tarifaires et prix des entreprises de transport concessionnaires
T650	Tarif des abonnements de trajet
T652	Cartes multicourses
T654	Abonnements généraux, demi-tarif, AG Night et offres supplémentaires
T658	Tarif du demi-tarif PLUS
T673	Offer Switzerland – Swiss Travel System
P520	Prescriptions concernant les transports militaires, de la protection civile et du service civil
P545	Prescriptions concernant les moyens de paiement
P570	Prescriptions concernant la vente dans le Service direct des voyageurs.

Ce tarif est édité en langue allemande. Il existe des traductions en français et en anglais. En cas de doute, l'original allemand fait foi.

1.2 Objectif

Le présent tarif contient les conditions générales pour le transport de personnes et de bagages à main sur les bateaux de la BLS Navigation SA (lacs de Thoune et de Brienz).

1.3 Sécurité à bord

Tous les passagers à bord sont soumis à l'autorité du capitaine.

Le capitaine a le droit de refuser l'accès au navire ou d'en expulser les personnes qui

- sont sous l'influence de l'alcool ou de drogues
- ont un comportement indécent et/ou abusif
- ne respectent pas les règles en vigueur à bord ou les ordres du capitaine ou de l'équipage. En cas de besoin, le capitaine peut faire appel à la police.

Le remboursement/l'échange est exclu dans ces cas.

1.4 Changements d'horaires / Force majeure

Nous nous réservons expressément le droit de modifier les horaires et d'adapter l'utilisation des bateaux. L'arrêt de l'exploitation pour cause de force majeure ou une offre de cours réduite ne donne pas droit à un remboursement ou à une indemnisation de quelque nature que ce soit. Il n'existe aucun droit à une place assise ou au transport en cas de capacité épuisée.

1.5 Parties contractantes

Offres internes : BLS Navigation SA et acheteurs

Offres de tiers : tiers et acheteurs - BLS Navigation SA agit en tant qu'intermédiaire

2 Responsabilité

2.1 Responsabilité du client

Le client est entièrement responsable vis-à-vis de BLS Navigation SA de tous les dommages qu'il cause de manière fautive à BLS Navigation SA pendant la fourniture des prestations.

2.2 Réclamations

Si le client a des raisons de faire des réclamations pendant le voyage, il doit les communiquer immédiatement à BLS Navigation SA ou au prestataire. En outre, le client est tenu d'entreprendre tout ce que l'on peut raisonnablement attendre de lui afin de contribuer à la réparation du dérangement et de minimiser un éventuel dommage.

2.3 Protection des données

Ci-dessous, vous accédez à la déclaration de protection des données de BLS Navigation SA.

<https://www.bls-schiff.ch/fr/protection-des-donnees>

3 Champ d'application

3.1 Champ d'application

TU	TUC	Entreprise/ligne	
BLS-brs	183	Navigation Lac de Brienz	X
BLS-ths	192	Navigation Lac de Thoune	X

4 Dispositions générales

4.1 Dispositions générales

Tous les titres de transport internes sont calculés et émis conformément aux tarifs supérieurs T600/T601/604.

4.2 Offres pour les familles et les enfants

Une famille se compose d'au moins un parent et de son propre enfant âgé de 0 à 15.99 ans.

Les enfants jusqu'à l'âge de 5.99 ans voyagent gratuitement.

Les enfants âgés de 6 à 15.99 ans paient le tarif réduit.

Les offres nationales pour les enfants de 6 à 15.99 ans selon T 600.3 (Carte junior et carte enfant accompagné) et T654 (carte journalière enfant) sont valables sur tous les bateaux des lignes régulières des lacs de Thoune et de Brienz.

4.3 Chiens

Les chiens paient le prix réduit en 2e classe en 1re/ 2e classe. Exception : les chiens dont la hauteur de cou-de-pied est inférieure à 30 cm dans un panier/sac peuvent être transportés gratuitement.

Une carte journalière pour chien pour la navigation BLS est disponible pour CHF 15.

Les offres nationales pour les chiens selon T654 (passeport chien et carte journalière chien) sont valables sur tous les bateaux en service régulier sur les lacs de Thoune et de Brienz.

Le T600 ch. 8 Animaux s'applique.

4.4 Chargement par le client de vélos ou d'autres engins de déplacement et de transport

Dans la mesure où il y a suffisamment de place sur le bateau, les vélos et autres engins de déplacement et de transport peuvent être embarqués sur le bateau. La décision est prise par le personnel du bateau. Pour le transport, un titre de transport réduit de 2e classe en fonction du trajet est nécessaire.

Les offres nationales pour le chargement des vélos par les voyageurs (carte journalière pour vélos et Velo-Pass) sont valables sur tous les bateaux en service régulier des lacs de Thoune et de Brienz. Les dispositions et les prix selon T600 chiffre 7 sont applicables.

4.5 Réglementation pour les voyageurs handicapés

Tous les bateaux, à l'exception du MS Interlaken, sont accessibles en fauteuil roulant sur le pont principal et disposent de toilettes pour les voyageurs handicapés.

L'abonnement d'accompagnement national selon T600 ch. 10 est valable sur tous les bateaux de ligne.

Les personnes handicapées ou leurs accompagnateurs, sans abonnement d'accompagnement, en particulier celles venant de l'étranger, ne bénéficient d'aucune réduction.

4.6 Croisières spéciales et bateaux-événements

Des dispositions tarifaires particulières s'appliquent aux courses spéciales et aux bateaux-événements. Les titres de transport de l'assortiment interne et national normal, y compris les abonnements généraux et les Seepass, ne sont pas valables sur ces trajets.

Les organisateurs peuvent proposer des tarifs réduits pour l'abonnement demi-tarif, l'AG et le Seepass. Ceux-ci peuvent être consultés dans l'offre correspondante.

5 Titres de transport pour voyageurs individuels

5.1 Billets de trajet

5.1.1 Offre

Des billets à prix normal sont émis en trafic interne et national direct sur les lignes de navigation.

5.1.2 Validité

Les billets sont valables un jour, de 00h00 à 05h00 le lendemain.

5.1.3 Champ d'application

Bateaux en service régulier sur les lacs de Thoune et de Brienz

5.1.4 Classes

- 1. Classe
- 2. Classe

Sur le MS Stockhorn, le tarif unique de 2e classe s'applique aux courses régulières.

5.1.5 Groupes de clients

- Prix normal
- Demi-tarif pour l'abonnement demi-tarif, Swiss Half Fare Card, enfant 6-15.99 et chiens

5.1.6 Surclassement

Des surclassements de trajet (également pour des trajet partiels) sont disponibles.

5.1.7 Distribution

- Sur papier sécurisé
- Billet électronique
- Sous forme de ticket écran/wallet
- Billetterie automatique

5.1.8 Canaux de vente

- Système de vente BLS Navigation
- CASA
- Webshop BLS / BLS Navigation
- BLS Mobile

5.2 Seepass

5.2.1 Offre

Seepass ONE

- 1 adulte, en personne, non transférable
- max. 4 enfants jusqu'à 15.99 ans, interchangeable de manière flexible

Seepass FLEX

- 1 adulte, en personne, non transférable
- 1 accompagnateur ou 1 chien, interchangeable de manière flexible
- max. 4 enfants jusqu'à 15.99 ans, interchangeable de manière flexible

Seepass PREMIUM

- 1 adulte, en personne, non transférable
- 1 accompagnateur ou 1 chien, interchangeable de manière flexible
- max. 4 enfants jusqu'à 15.99 ans, interchangeable de manière flexible
- Offres spéciales VIP/événements

5.2.2 Validité

Le Seepass est valable du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

5.2.3 Période de vente

Prévente entre mi-novembre et mi-mars.

Pas de vente le reste de l'année.

5.2.4 Canaux de vente

- Webshop BLS Navigation
- Centres de voyages BLS

5.2.5 Champ d'application

Le Seepass donne droit à un nombre illimité de trajets sur tous les bateaux en service régulier sur les lacs de Thoune et de Brienz.

Le Seepass ne donne pas droit à la libre circulation sur les courses événementielles et spéciales. Les organisateurs peuvent toutefois accorder des réductions.

5.2.6 Commande, paiement et distribution

Le Seepass peut être acheté en ligne via le Ticketshop ou à l'avance dans tous les centres de voyages BLS. Le paiement s'effectue en francs suisses au moment de la commande.

La carte Seepass est envoyée sous forme numérique avec la confirmation de commande.

Les cartes Seepass physiques doivent être commandées explicitement. Elles seront envoyées par la poste d'ici fin mars.

Le paiement par facture n'est pas possible.

Le Seepass est également disponible sous forme d'abonnement avec renouvellement sans interruption. Le Seepass est automatiquement renouvelé et le montant est débité de la carte de crédit. Les tarifs en vigueur s'appliquent au renouvellement.

Le renouvellement automatique peut être résilié à tout moment.

5.2.7 Contrôle des titres de transport

Lors du contrôle des titres de transport, l'utilisateur doit, à la demande du personnel de contrôle, présenter le Seepass accompagné d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou carte d'identité telle que permis de conduire, SwissPass, etc.

5.2.8 Abus ou falsification

L'utilisation abusive ou frauduleuse du Seepass entraîne son retrait immédiat sans indemnisation. Cela peut faire l'objet de sanctions pénales ou civiles.

5.2.9 Changement d'adresse et de nom

Le cocontractant est tenu de communiquer oralement à un point de vente de la navigation ou par e-mail à schiff@bls.ch, dans un délai de 30 jours, toutes les modifications des données d'adresse fournies lors de l'achat.

Pendant la durée de validité, un changement de nom unique (p. ex. en cas de mariage) est possible moyennant une taxe de CHF 30.00.

Pour les changements annoncés ultérieurement (nom, prénom, date de naissance), une taxe de 30 CHF est perçue.

5.2.10 Remboursement / Échange

Pas de remboursement / pas d'échange

Exception : en cas de décès, le transfert du Seepass à une autre personne est autorisé. Pour le transfert, il faut fournir l'acte de décès en plus du Seepass. Une taxe de 30 CHF est due à cet effet.

5.3 Carte journalière lacs de Thoune et Brienz

5.3.1 Offre

La carte journalière pour les lacs de Thoune et de Brienz permet de voyager de manière illimitée sur tous les bateaux en service régulier de la compagnie BLS Navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz ainsi que dans la zone 750 (Interlaken) de la communauté tarifaire Libero.

La carte journalière n'est pas valable sur les courses spéciales et les bateaux-événements.

5.3.2 Validité

La carte journalière est valable un jour, de 00h00 à 05h00 le lendemain.

5.3.3 Champ d'application

- Bateaux en service régulier de la BLS Navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz
- Zone 750 de la communauté tarifaire Libero (trajet Interlaken West - Ost en train/bus)

5.3.4 Classe

- 1. Classe
- 2. Classe

Sur le MS Stockhorn, le tarif unique de 2e classe s'applique aux courses régulières

5.3.5 Groupes de clients

- Prix normal
- Abonnement demi-tarif
- Enfant 6-15.99 ans
- Chien

5.3.6 Surclassement

Outre les surclassements de trajet, des surclassements journaliers sont disponibles sur les lacs de Thoune et de Brienz.

5.3.7 Distribution

- Sur papier sécurisé
- Billet électronique
- Sous forme de ticket écran/wallet
- Billetterie automatique

5.3.8 Canaux de vente

- Système de vente BLS Navigation
- CASA
- Webshop BLS / BLS Navigation
- BLS Mobile
- Trekksoft (y compris les revendeurs)

5.4 Carte journalière lac de Brienz

5.4.1 Offre

La carte journalière pour le lac de Brienz permet de voyager de manière illimitée sur tous les bateaux en service régulier sur le lac de Brienz

La carte journalière n'est pas valable sur les courses spéciales et les bateaux-événements.

5.4.2 Validité

La carte journalière est valable un jour, de 00h00 à 05h00 le lendemain.

5.4.3 Champ d'application

Bateaux en service régulier de la BLS Navigation sur les lac de Brienz

5.4.4 Classe

- 1. Classe
- 2. Classe

5.4.5 Groupes de clients

- - Prix normal
- - Abonnement demi-tarif
- - Enfant 6-15.99 ans
- - Chien

5.4.6 Surclassement

Outre les surclassements de trajet, des surclassements journaliers sont disponibles sur le lac de Brienz.

5.4.7 Distribution

- Sur papier sécurisé
- Billet électronique
- Sous forme de ticket écran/wallet
- Billetterie automatique

5.4.8 Canaux de vente

- Système de vente BLS Navigation
- CASA
- Webshop BLS / BLS Navigation
- BLS Mobile
- Trekksoft (y compris les revendeurs)

5.5 Cartes d'hôtes : carte journalière pour les lacs de Thoune et de Brienz

Le chiffre 5.3 « Carte journalière pour les lacs de Thoune et de Brienz » s'applique par analogie.

5.5.1 Réduction

Sur présentation des cartes d'hôtes, la compagnie de navigation BLS accorde une réduction de 20% sur le prix normal de la carte journalière pour les lacs de Thoune et de Brienz.

5.5.2 Cartes autorisées

Les cartes d'hôtes suivantes donnent droit à l'achat avec réduction :

- Panoramacard Lac de Thoune
- Carte d'hôte Interlaken
- Carte d'hôte Habkern
- Carte d'hôte Beatenberg
- Carte d'hôte Gstaad
- Carte du parc naturel du Diemtigtal

5.5.3 Surclassement

Des surclassements liés au trajet de l'assortiment normal ou des surclassements journaliers des lacs de Thoune et de Brienz ou du lac de Brienz sont émis.

5.5.4 Distribution

- Sur papier de sécurité

5.5.5 Canaux de ventes

- Système de vente BLS Navigation

5.6 Carte journalière 2pour1

Les points 5.3 et 5.4 s'appliquent par analogie.

5.6.1 Champs d'application

La carte journalière 2pour-1 est émise avec les zones de validité suivantes :

- - Lacs de Thoune et de Brienz (y compris zone Libero 750 Interlaken)
- - Lac de Brienz

5.6.2 Ayants droit

La carte journalière 2pour1 n'est utilisée que pour des actions / promotions de vente et n'est disponible que sur présentation d'un bon d'un partenaire.

5.6.3 Prix

Une personne paie le prix d'une carte journalière (prix normal / demi-tarif), la deuxième personne et jusqu'à 4 enfants jusqu'à 15,99 ans voyagent gratuitement.

Cartes journalières 2 pour 1 avec abonnement demi-tarif : Une seule personne doit disposer d'un abonnement demi-tarif.

5.6.4 Surclassement

Des surclassements liés au trajet sont émis à partir de l'assortiment normal ou des surclassements journaliers Lacs de Thoune et de Brienz ou Lac de Brienz.

Pour la carte journalière 2 pour 1, un seul changement de classe suffit pour toutes les personnes voyageant ensemble.

5.6.5 Distribution

- Sur papier de sécurité

5.6.6 Canaux de Ventes

- Système de vente BLS Navigation

6.4 Cartes journalières

Carte Journalière	Adulte 2ème class	réduit 2ème class	Adulte 1ère class	réduit 1ère class
CJ Lacs de Thoune et Brienz incl. Libero Zone 750	CHF 79.00	CHF 39.50	CHF 119.00	CHF 59.50
TK Lac de Brienz	CHF 66.00	CHF 33.00	CHF 99.00	CHF 49.50
TK Enfant		CHF 15.00		CHF 24.00
TK Chien		CHF 15.00		CHF 15.00